

Que signifie *peer-reviewed* (révisé par des pairs) dans le cadre d'une publication scientifique ?

La plupart des programmes de formation postgraduée de l'ISFM exigent pour l'obtention d'un titre de spécialiste que « ... le candidat [soit] le premier ou dernier auteur d'une publication scientifique dans une revue scientifique (avec *peer-review*) sous forme imprimée et/ou en édition plein texte en ligne ou d'un travail dont la publication a été acceptée ».

Le terme *peer review* désigne la révision d'un travail scientifique – soumis pour publication – par des pairs, c'est-à-dire des experts de la discipline sur laquelle porte l'article. Vous trouverez une description détaillée [ici](#). La publication du travail dépend en grande partie de l'avis de ces pairs externes, parfois aussi appelés *referees* (arbitres) ou *reviewers* (experts). Un travail est pratiquement toujours publié quel que soit l'avis émis, cependant, il le sera peut-être dans une revue ayant une visibilité moindre. Instrument essentiel pour garantir la qualité des publications scientifiques, le principe du *peer review* (ou comité de lecture) est utilisé par toutes les revues scientifiques renommées.

Les revues peuvent être classées en deux catégories : celles qui utilisent ce procédé de révision et celles qui ne l'utilisent pas. Les auteurs peuvent s'informer sur la question via le site internet des différentes revues, à la rubrique définissant les caractéristiques générales de la revue ou les « Instructions for authors ».

Toutes les revues internationales renommées font appel à un comité de lecture : (p. ex. *New England Journal of Medicine*, *JAMA*, *British Medical Journal*, *Annals of Surgery*, etc.)

Les revues suisses p. ex. *Swiss Medical Weekly*, *Swiss Medical Forum*, *Swiss Archives of Neurology, Cardiovascular Medicine*, *PRAXIS*, *Revue médicale suisse*, etc. ont un comité de lecture.

Le secrétariat de l'ISFM ne dispose pas des moyens et possibilités de vérifier si la procédure de révision par des pairs a été respectée pour chaque article scientifique et si la revue remplit les standards scientifiques/ éthiques requis.

Dans ce contexte, le Comité de l'ISFM a décidé que seules les revues qui répondent aux critères suivants sont reconnues comme révisées par des pairs :

- être sur la **liste MEDLINE** (<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/>) ou
- être membre du **Directory of Open Access Journals** (DOAJ, <https://doaj.org/bestpractice>) ou
- être membre du **Committee on Publication Ethics** (COPE, <https://publicationethics.org>).

Pour une revue, être affiliée à ou enregistrée dans ces registres garantit le respect de certains standards minimaux en matière de qualité et d'intégrité scientifiques (par exemple, comité éditorial indépendant, révision par des pairs externes, transparence concernant les auteurs, conflits d'intérêts, etc.). Les candidats doivent vérifier eux-mêmes et, si nécessaire, prouver que l'article qu'ils ont rédigé est listé dans un des trois registres (impression pdf ou lien).

Que signifie *peer-reviewed* (révisé par des pairs) dans le cadre d'une publication scientifique ?

Lors d'un changement d'affiliation / d'enregistrement dans les registres, ce qui suit s'applique :

Les revues listées qui sont ensuite radiées des registres doivent être acceptées par la Commission des titres pendant une période de trois ans après leur radiation. La preuve de la radiation incombe au candidat.

La même procédure s'applique aux revues « der informierte @rzt » et « la gazette médicale », qui ne figurent pas actuellement dans les banques de données. Les articles considérés « révisés par des pairs » tirés de ces revues acceptées jusqu'à présent sont reconnus en tant que publication jusqu'à fin 2021.

Bern, 19.01.2024/pb
WBO\Auslegungen WBO\Peer review\240119 Auslegung peer review f.docx